

226C0502
FR0011981968-FS0336

13 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par un courrier reçu le 10 avril 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 avril 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société WORLDLINE, et détenir, indirectement, 75 574 034 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 3,34% du capital et 3,27% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit:

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	75 259 214	3,33	75 259 214	3,26
Goldman Sachs Bank Europe SE	300 332	0,01	300 332	0,01
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	12 863	ns	12 863	ns
Goldman Sachs Asset Management International	1 625	ns	1 625	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	75 574 034	3,34	75 574 034	3,27

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions WORLDLINE hors marché.

A cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 52 925 354 actions WORLDLINE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions WORLDLINE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 22 634 192 actions WORLDLINE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 300 332 actions WORLDLINE résultant de la détention de 10 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 juin 2026 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 0,08€ et 0,60€ ; et
- 22 333 860 actions WORLDLINE résultant de la détention de 11 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 23 octobre 2028 et le 7 avril 2036.

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 262 760 129 actions représentant 2 308 411 395 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.